

Projet pédagogique et de fonctionnement 2025-2026

Annie Fournier



3 impasse Montpensier
2800 Chartres

Tel : 06.27.82.37.34

Mail : alsh.chartres.fournier@pep28.asso.fr

PEP 28 standard : 02.37.88.14.14

Mail : standard@pep28.asso.fr



Sommaire

1. La Fédération Générale des PEP	3
2. L'Association Départementale des PEP d'Eure-et-Loir.....	4
3. La structure d'Annie Fournier	7
4. La pédagogie.....	12
A- Constat – Problématique :	12
B- Objectifs généraux et opérationnels :	14
C- Méthodes pédagogiques :	17
D- Les différents moyens :	19
E- Evaluations :	20
5. Le rôle de chacun :	Error! Bookmark not defined.
A- La direction :	21
B- L'équipe d'animation :	22
C- L'enfant :	22
D- Le personnel de service :	22
E- L'assistant sanitaire :	23
F- Les intervenants extérieurs :	23
6. La communication :	23
A- Avec l'équipe :	23
B- Avec les familles :	24
7. La sécurité :	25

1. La Fédération Générale des PEP

LES PEP, PLUS DE 90 ANS D' ACTIONS ET D' INNOVATIONS SOCIALES !

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquentés l'école publique : c'est l'époque du fameux « sou des pupilles ». Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité.

Les sections qui la constituent se transforment rapidement en associations départementales autonomes, sous le régime de la loi de mai 1916 à titre d'œuvre de guerre autorisée à faire appel à la générosité publique, présidées par des inspecteurs d'académie, des recteurs ou des hommes politiques. Ces associations départementales se réunissent le 18 mai 1917 en une Fédération nationale, reconnue d'utilité publique le 16 août 1919, qui devient leur trait d'union. Dès 1926 les PEP étendent leur assistance à « tous les enfants et adolescents fréquentant ou ayant fréquentés les établissements d'enseignement public qui ont besoin d'assistance matérielle ou morale » et à « tous les enfants victimes de l'iniquité sociale ».

Les années 50 voient l'activité des PEP se développer dans des domaines plus proches de l'école, plus complémentaires de l'activité scolaire proprement dite, sous la forme de l'organisation de classes de découvertes ; l'aide à l'enfance en difficulté se trouvant au carrefour de l'école et de la politique menée en matière de santé, puis le développement de l'action en faveur de l'enfance handicapée. À partir de 1986, les PEP mettent en place des actions de soutien scolaire pour les enfants momentanément hors de l'école qui se structureront sous l'appellation SAPAD (service d'assistance pédagogique aux enfants malades ou accidentés).

Aujourd'hui comme hier, devant les situations nouvelles engendrées par les évolutions du contexte économique et social, les PEP inventent de nouvelles actions, à la fois éducatives et sociales.

CE QUI NOUS ANIMENT :

Permettre l'accès à l'éducation, aux vacances, aux loisirs, à la culture et aux sports pour tous

Favoriser l'inclusion dans la société

Prévenir et agir contre les inégalités éducatives et sociales

CE QUI NOUS PORTE :

L'inclusion, pour tous

La solidarité, entre tous

NOS PRINCIPES CLES :

Profondément attachées aux valeurs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire, nos ambitions s'articulent autour de quatre piliers :

*Promouvoir et
accompagner
la démarche
d'autonomie et
le pouvoir d'agir*

*Contribuer à
l'émancipation pour
lutter contre les
violences et les
inégalités*

*Tisser du lien social,
faire des différences
une force commune*

*S'inscrire dans une
démarche citoyenne
écoresponsable*

2. L'Association Départementale des PEP d'Eure-et-Loir

NOTRE ASSOCIATION ET SON HISTOIRE :

Juin 1926 : Création de l'ADPEP 28. Les premières actions sont essentiellement des aides matérielles et des aides au départ en vacances

1947 : Le premier centre de vacances à Cadéac est acheté grâce à des fonds recueillis dans des écoles.

1965 : Ouverture du premier centre à caractère médico-social, l'IME de Mainvilliers, suivi en 1970 du CMPP de Chartres, en 1973 du CMPP de Dreux et en 1975 de l'IME A. Fauvet de Nogent-le-Rotrou. Cette orientation fait suite à la volonté des administrateurs de faire vivre les valeurs de la République et de permettre à tous les enfants quelles que soient leurs origines ou difficultés de bénéficier d'une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique.

1974 : La ville de Chartres donne la gestion de son centre de loisirs de Sours à l'Association. Depuis cette date, c'est l'ensemble des centres de loisirs de la collectivité qui lui sont confiés.

1990-2000 : C'est durant cette décennie que la prise en charge en milieu fermé marque le pas et que d'autres modalités sont envisagées à travers la création d'un SESSAD DI en 1997/1998 puis d'un SESSAD TCC en 2000, structures qui visent l'accompagnement et le soutien à l'enfant ou à l'adolescent en coordination étroite avec ses besoins. 1994, quant à elle, marque la délégation de gestion du centre de vacances la « villa Eole » en Normandie, propriété de la ville de Mainvilliers.

2001 : Ouverture du SAPAD, qui participe à cette volonté d'accompagner les jeunes en difficulté, qui est ici liée au cursus scolaire.

2004 : Création de l'ESAT « hors les murs » qui accueille des adultes en insertion professionnelle mis à disposition dans les collèges ou dans des entreprises du département tout en bénéficiant d'activités de soutien et de formations adaptées.

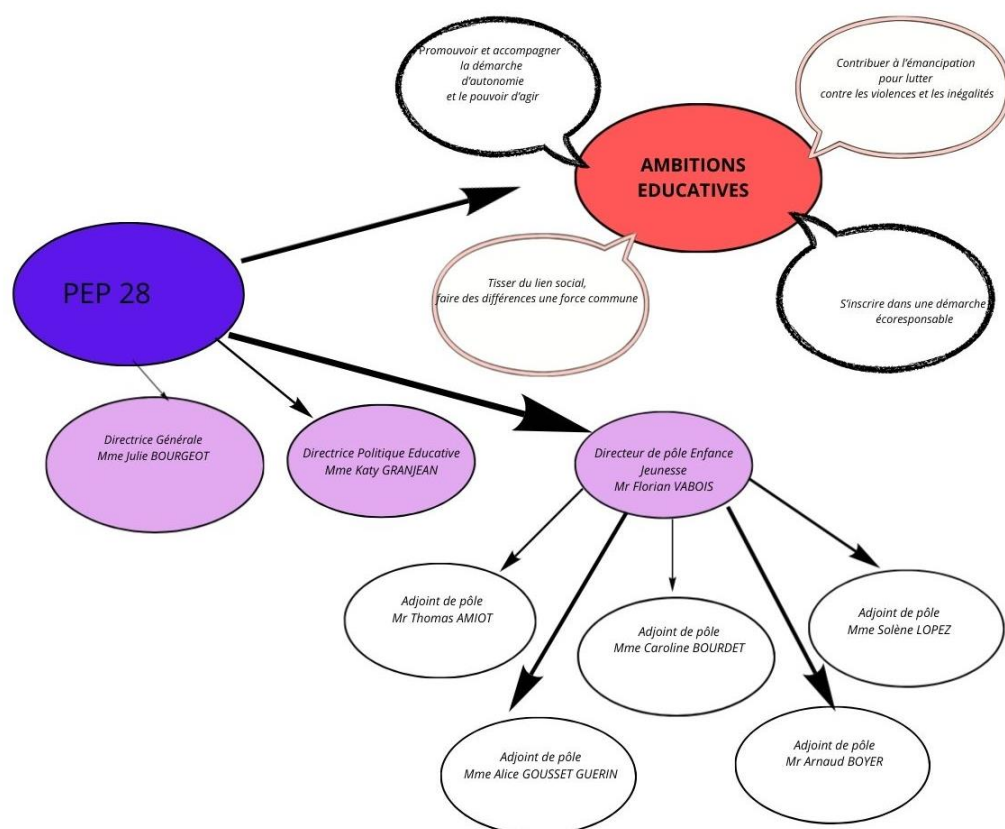
2007 : L'TTEP ouvre à Senonches et sera suivi par celui de Morancez en 2013. Le dispositif, intégrant le SESSAD TCC, a pour objectif de proposer à des enfants ayant des difficultés à vivre avec les autres dans un environnement sécurisé sans rupture avec son milieu scolaire et familial. En 2009, le groupe d'entraide mutuelle de Nogent-le-Rotrou, GEM, est repris et a pour but de rompre l'isolement de personnes fragiles.

2009 : Première structure Petite Enfance créée et gérée par les PEP. A ce jour, 9 structures Petite Enfance sont pilotées par les PEP 28. Reprise des 2 centres sociaux de Lucé qui accueillent un public venant d'horizons multiples et qui construisent des projets visant l'insertion et l'émancipation sociale.

2010 : Création d'un Point Info Famille (PIF), lieu ressource sur la parentalité et qui répond aux besoins des personnes accueillies en centre social.

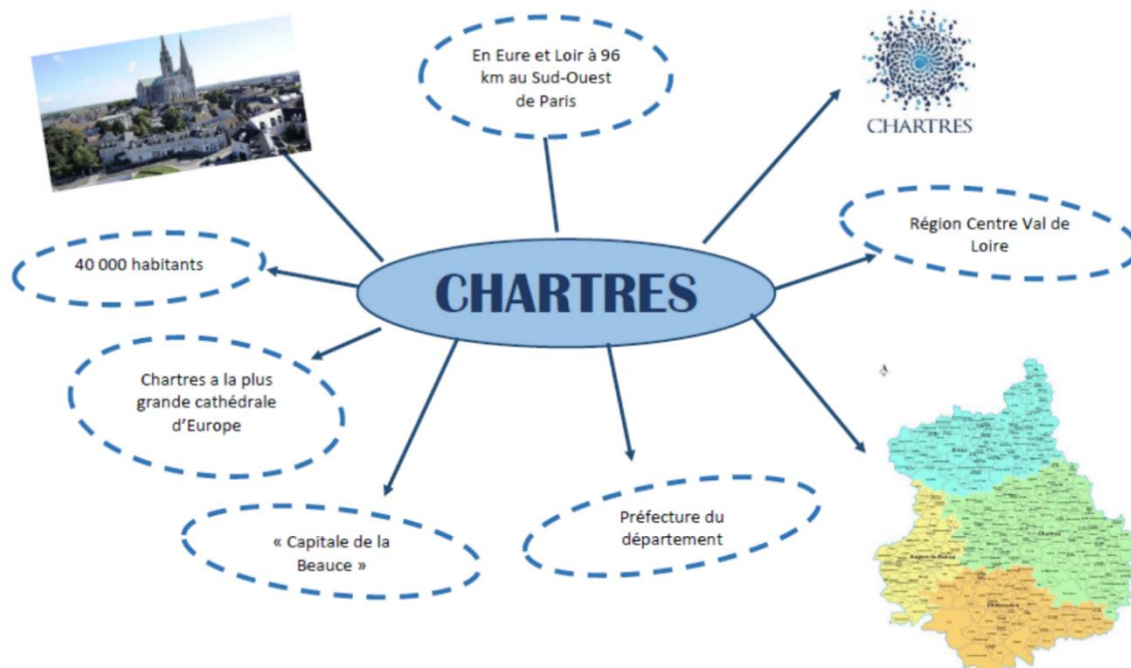
2016 : Ouverture de l'Espace Ressources Handicap qui permet de travailler une philosophie commune au sein de l'Association quant à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs.

2017 : Parallèlement et progressivement- les IME et SESSAD DI se transforment en Dispositif d'Accompagnement Médicoéducatif (DAME), dispositif qui vise à accompagner les enfants dans le cadre du suivi de l'inclusion en travaillent avec les enseignants au plus près des projets individuels. 2017 a aussi été marqué par le transfert de gestion de l'Institut André Beulé qui accueille des enfants sourds ainsi que le Centre du Langage et des Apprentissages (CDLA), rattaché au CMPP de Chartres. Sur 2017, on répertorie 87 accueils de loisirs et sites 3-17 ans gérés sur le département ainsi que des séjours vacances, le périscolaire et les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) qui sont pris en charge par des professionnels des PEP 28.



Le territoire chartrain

LA VILLE DE CHARTRES, QUELQUES INFORMATIONS GENERALES :



LA VILLE DE CHARTRES, LES ACCUELS :



Sur la ville de Chartres, par Délégation de Service Public, les PEP 28 s'occupent de :

- 1 Accueil de loisirs exclusivement Élémentaires
- 2 Accueils de loisirs exclusivement Maternelles
- 3 Accueils de loisirs Maternelles/Élémentaires
- 13 lieux d'Accueils Périscolaires Matins et Soirs soit dans toutes les écoles Publiques de la Ville

Les lieux d'accueil exclusivement Maternelles :

Henri IV
Uniquement les mercredis
1, avenue François-Artaud
Tél. 06 26 76 25 38
ash.chartres.henriiv@pep28.asso.fr

Anne-Fournier
Uniquement les mercredis
1, impasse Montpazier
Tél. 06 27 82 37 34
ash.chartres.fournier@pep28.asso.fr

Le lieu d'accueil exclusivement Élémentaires :

Le grand jardin
Uniquement les mercredis
Rue Philippe Desportes
Tél. 06 72 75 24 46
ash.chartres.grandjardin@pep28.asso.fr

Les lieux d'accueil pour Maternelles/Élémentaires

Faustine Kergomard/Jacques Privat
2, rue Henri-IV
Tél. 06 46 06 09 63
ash.chartres.kergomard@pep28.asso.fr

Les Cytines/Benchoires
21, rue Hussards
Tél. 06 32 87 62 68
ash.chartres.cytines@pep28.asso.fr

Jules Ferry maternelles et élémentaires
24-26, rue de Vilaines
Tél. 06 12 63 55 52
ash.chartres.ferry@pep28.asso.fr

Coordonnées importantes :

Siège des PEP 28 : 02 37 88 14 14 ou standard@pep28.asso.fr
Secrétariat PEP 28 Pôle Chartres : 02 37 88 14 14 ou secretariat.chartres@pep28.asso.fr
Adjoint de Pôle Chartres : 06 18 85 45 86 ou adjoint.depole10@pep28.asso.fr

3. La structure d'Annie Fournier

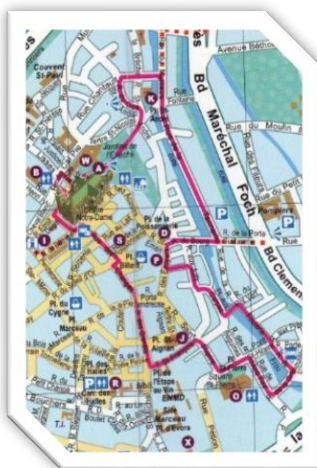


A. Le territoire

La basse ville, sur les bords de l'Eure

La configuration de ce quartier date du Moyen-Âge. Divers métiers y étaient représentés et ont aujourd'hui donné leurs noms aux rues de la ville basse. Par exemple, la rue du massacre, située à proximité de la collégiale Saint-André, doit son nom à un ancien abattoir.

Si l'on continue sur les rives de l'Eure, on retrouve la rue de la Foulerie. Ce nom fait écho aux métiers de la laine présents dans cette partie de la ville. Les foulons s'occupaient de la dernière phase de préparation des tissus et de leur nettoyage. D'autres professions travaillaient dans ce quartier à l'image des teinturiers. Enfin, vous auriez pu également retrouver les métiers du cuir : corroyeurs et mégissiers, rue de la Corroierie et les tanneurs rue de la Tannerie.



B. La structure

L'école Annie Fournier est située à l'adresse suivante : impasse Montpensier 28000 CHARTRES.

Pour joindre l'équipe ou la direction :

- ✓ ☎ : 02.37.34.22.99 ou 06.27.82.37.34.
- ✓ @ : alsh.chartres.fournier@pep28.asso.fr

1. Horaires et capacité de la structure :

Mercredis : 7h30-18h. Un temps de garderie est mis en place de 18h à 18h30 pour les parents qui en ont besoin et qui est payant en forfait.

L'accueil de loisirs est fermé pendant toutes les vacances. Sa capacité est de 40 enfants.

2. L'équipe :

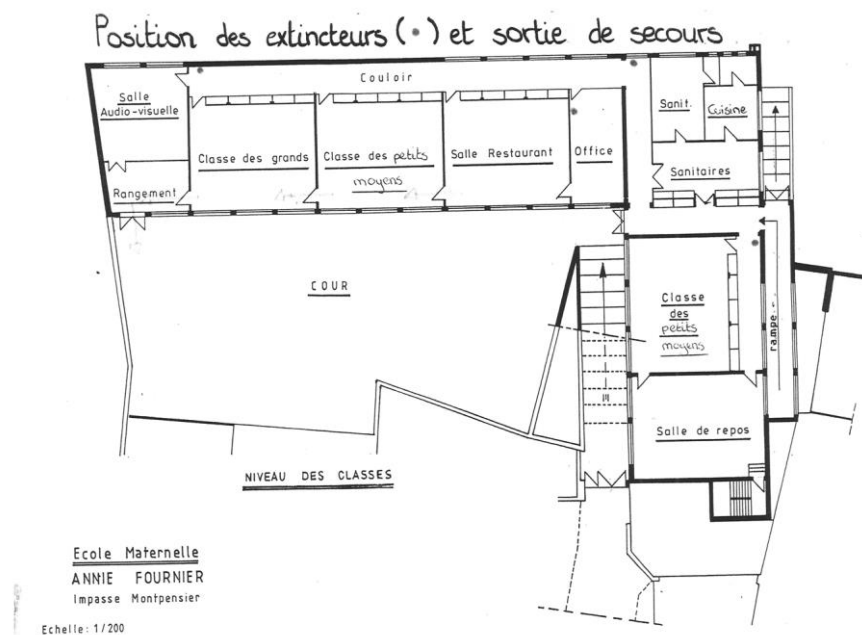
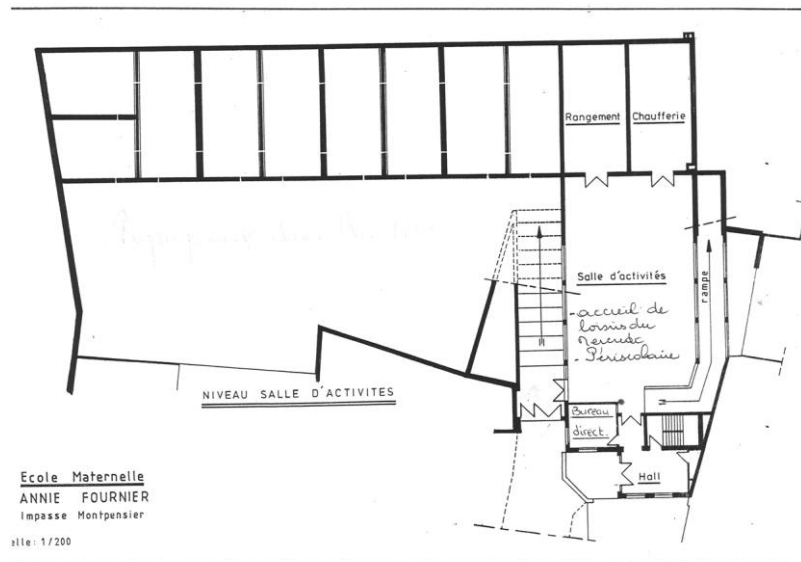
Nom	Prénom	Date de naissance	Type de contrat	Fonction	Diplome
Crinier	Elina	15/08/1978	CDI	Directrice	BAFD
Broutet	Véronique	22/02/1965	CDI	Animatrice	BAFA
Gharbi	Sonia	25/01/1969	CDI	Animatrice	CQP
Harné-Gil	Léa	06/08/2005	CDD	Animatrice	CAP AEPE
Maurice-Boutoue	Emma	16/08/2005	CDD	Animatrice	CAP AEPE en cours

3. Les locaux

C'est un bâtiment de deux niveaux :

- Le premier niveau est un demi-sous-sol composé d'un grand préau et du bureau de la directrice de l'école. Nous utilisons le préau comme espace d'accueil et d'activités pour l'accueil de loisirs. Dans ce même espace, nous installons les lits des grands pour la sieste.
- Au deuxième niveau, se trouvent les différentes classes, une salle d'arts plastiques, une cuisine, les sanitaires, le restaurant scolaire, la salle de chauffe et le dortoir où dorment les plus petits et les moyens pour la sieste.

Autour du bâtiment se trouvent d'un côté la cour, et de l'autre un petit jardin clos.



*Salle principale où l'on
joue, on fait des
activités, on se repose
pour les grands, on goûte*



La cantine



Le jardin



La cour de récréation



Le dortoir



Les toilettes



4. La pédagogie

A- Constat – Problématique :

Le public est âgé de 3 à 6 ans. C'est donc un public maternel qui commence à vivre dans une collectivité pour ceux qui ne sont pas allés en crèche ou en multi accueil.

C'est un public principalement citadin et qui :

- Vient de **différentes écoles** privées ou publiques : l'école Coursaget, l'école Annie Fournier, l'école Paul Fort et d'écoles privées. Les écoles principalement représentées sont Coursaget et Annie Fournier, d'autres écoles viennent s'ajouter tel que des privées ou des publiques.
- Connait des situations familiales et des origines socio-culturelles différentes. La **mixité sociale** est ainsi présente au sein de l'accueil.
- Est composé de filles et de garçons.

La structure est donc un **carrefour de socialisation** pour le public.

Un enfant de 3 à 5 ans a différents besoins. Il a des **besoins affectifs** (câlins, sécurité, sa famille, et d'affection), des **besoins psychologiques** (il est inconscient du danger) et il **affirme son identité** en s'opposant pour son développement social.



CHARTRE QUALITE ASSOCIATION PEP28

Je suis salarié,
je suis bénévole,
je suis concerné !

Ethique

- Je pense au public avant tout
- J'agis dans une visée d'inclusion du public
- Je mets en œuvre l'équité/l'égalité de traitement des usagers
- J'accomplis mon travail en conformité avec les référentiels et la législation

Inscription dans l'environnement

- Je propose des actions adaptées aux besoins des usagers et du territoire
- Je suis acteur du développement durable : je me sens concerné en tant que salarié, j'y sensibilise les usagers
- Je travaille en lien avec les partenaires locaux pour faciliter l'inclusion des usagers dans leur environnement et enrichir/compléter mon action
- Je privilégie l'achat responsable en mettant l'accent sur le local, le social, le profitable

Recherche de performance

- Je recherche l'efficacité et l'efficience dans l'utilisation des fonds publics
- J'évalue et j'ajuste mes actions

Fidélité valeurs associatives

- Je suis fidèle aux valeurs de solidarité, laïcité, égalité, citoyenneté, dans les projets, le fonctionnement de la structure et le management

Fonctionnement d'équipe, management

- J'accompagne/soutiens le développement du pouvoir d'agir des usagers, citoyens de demain
- En tant que manager :
- Je mets en œuvre un management participatif pour valoriser la contribution de chacun, favoriser la construction collective et l'évolution individuelle/professionnelle

Politique sociale, QVCT

- En tant que manager :
- Je mets en œuvre un accès à la formation favorable à l'évolution, la réorientation, la mobilité professionnelle
 - Je garantis l'égalité professionnelle
 - Je propose des conditions de travail favorisant le bien-être au travail
 - Je suis acteur du dispositif de prévention des RPS
 - Je suis attentif à l'accueil des stagiaires

B- Objectifs généraux et opérationnels :

Cette année, nous allons travailler sur deux objectifs du projet éducatif des PEP :

- ✓ Promouvoir et accompagner la démarche d'autonomie et le pouvoir d'agir
- ✓ S'inscrire dans une démarche citoyenne écoresponsable

Pour cela, nous allons nous fixer deux objectifs qui vont être présent tout au long de l'année. En découleront des objectifs opérationnels : ce sont des étapes concrètes et précises qui permettent d'atteindre l'objectif général.



Obj opérationnel 1 :

...en pesant à la fin de
chaque repas les déchets
restant .

Obj opérationnel 2 :

...en sensibilisant les enfants
sur l'importance de l'eau.

Objectif général 2 :

Sensibiliser les
enfants au
gaspillage

Obj opérationnel 3 :

...en sensibilisant les enfants sur le
recyclage .

Explications des objectifs généraux :

Cela permettra à l'enfant de découvrir d'autres cultures autre que son environnement géographique. Le deuxième objectif va permettre de sensibiliser l'enfant au gaspillage alimentaire ou autre avec des exemples précis comme la pesée des aliments .

Explications des objectifs opérationnels et leur mise en place :

- Premier objectif : cela permettra aux enfants de développer leur motricité fine en leur proposant des activités manuelles, de développer leurs goûts et leurs papilles en proposant des ateliers sur les cuisines traditionnelles, et les sensibiliser à des jeux sportifs pour éveiller la cohésion d'équipe, le jouer ensemble, le respect des autres et des consignes.
- Second objectif général : Nous allons sensibiliser les enfants sur le gaspillage alimentaire en pesant à la fin de chaque repas les déchets et leur expliquer que cette nourriture jetée aurait pu nourrir des enfants en difficultés. Nous allons aussi, proposer des activités avec du matériel recyclé tels que les boîtes à œufs et autre. Cela permettra aux enfants de prendre vraiment conscience de ce qu'il faudrait faire pour protéger leur planète et qu'ils en soient les acteurs

Ces différentes actions permettront aux enfants d'avoir une variété de connaissances en expérimentant, en faisant et partageant tous les moments d'activités.

C- Méthodes pédagogiques :

1. L'accueil :

Le temps d'accueil est un moment très important lors de la journée. En effet, c'est le moment où l'enfant est déposé par sa famille ou son responsable légal. Un membre de l'équipe accueillera la famille en demandant comment ça va, s'il y a des informations importantes à avoir.

Pendant ce temps-là, d'autres membres de l'équipe joueront avec les enfants. La personne faisant l'accueil peut changer d'une famille à une autre. Cela permet à tous de pouvoir parler aux familles et aux enfants.

Il reste cependant important de fermer le portail à clés pour des raisons de sécurité. L'équipe d'animation doit donc faire attention quand les parents ou responsables légaux sonnent au portail.

L'animateur aura une certaine posture à avoir lorsqu'il est d'accueil :

- Il doit être bienveillant, avec le sourire
- Sans son téléphone portable
- Avoir une assiduité lors de la prise d'informations des parents. Il notera ce qu'il a eu comme informations dans le cahier de transmission qu'il donnera au directeur quand il aura fini l'accueil.
- Bien vérifier les personnes qui viennent récupérer les enfants. Si la personne vient pour la première fois, une carte d'identité sera demandée.



2. La journée type :

*Dis-moi, comment
s'organise la journée du
mercredi ? Tu le sais toi ?*



*Attends, on va
demander aux
animateurs !*

*Voici comment
s'organise le matin
les enfants !*



7h30-9h : temps d'accueil échelonné.

Cela permet à chaque enfant de pouvoir venir à son rythme et parfois à dormir un peu plus longtemps le matin. Cela permet également d'avoir un accueil individualisé avec les familles pour pouvoir discuter de l'enfant (cf l'accueil).

9h-9h30 : temps de regroupement, un moment de partage. C'est un moment important tant pour les enfants que pour les adultes.

De 9h30 à 10h, nous allons jouer dans la cour ! On peut retrouver nos copains et jouer tous ensemble pour être en forme pour les activités !



10h-10h45/11h : temps d'activités avec les animateurs de leur groupe. Ils ont libre choix pour l'activité. Cependant, s'ils ne veulent pas en faire, en aucun ils ne seront forcés d'en faire une. Cela leur permet de choisir par eux-mêmes et de pouvoir comprendre qu'ils sont maîtres de leurs décisions.

11h15-12h30 : passage aux toilettes puis repas jusqu'à 12h30. Le temps du repas est expliqué dans le chapitre « sécurité ».

12h30 – 13h : temps libre dans la cour de récréation pour pouvoir se défouler.

Et l'après midi,
comment elle se
déroule ?



Voici comment
elle se déroule !

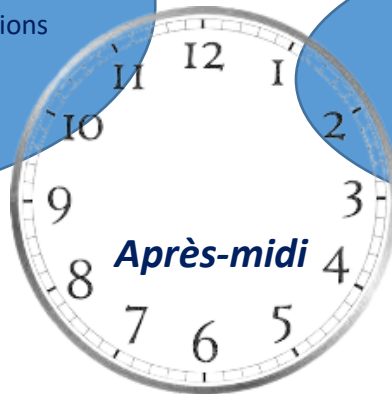


12h45-15h15 : temps de sieste
(explications dans le chapitre sécurité)

13h15-14h15 : temps calme (explications
dans le chapitre sécurité)

14h15-15h30 : activités également au
choix

15h30-16h : temps libre



16h10-17h : les enfants passent aux
toilettes avant de goûter. Ils vont le faire
le plus possible en autonomie.

**17h-18h (18h30 pour les familles qui ont
pris le forfait au mois)** : accueil des
parents. Les familles arrivent en
échelonnés comme l'accueil du matin.

Cette journée-type peut changer en fonction de l'humeur des enfants, de la météo, des sorties et de leurs envies. En effet, c'est leur journée. Si nous sentons les enfants non réceptifs à ce que nous pouvons leur proposer, ils pourront nous dire ce qu'ils veulent faire.

Leur rythme biologique sera respecté au mieux.

3. Enfants moins de 3 ans :

Lors d'un accueil d'un enfant de moins de 3 ans, nous allons mettre un point d'honneur sur le premier accueil. Il va y avoir une visite de structure et une

explication de la journée à l'enfant. Cependant, nous ferons attention à son rythme surtout pour le sommeil. En effet, nous le coucherons en premier et le laisserons dormir comme il veut pour que son rythme biologique soit respecté.

4. Enfants porteurs de handicap :

Un rendez-vous sera pris en premier entre la famille et la direction. Cela permettra d'expliquer la situation et voir ce que l'on peut mettre en place. Nous utiliserons la fiche du PAQEJ pour voir l'organisation.

Dans un deuxième temps, la direction parlera avec son équipe de la situation de l'enfant, et des préconisations qu'il peut y avoir.

L'équipe parlera de l'enfant aux autres pour qu'il ne puisse y avoir de différences de faite entre tous.

L'enfant, peut donc ensuite venir s'amuser avec les autres enfants.

D- Les différents moyens :

1. Moyens humains :

L'équipe pédagogique va également mettre en œuvre ces deux projets cette année. Elle sera accompagnée tout au long de l'année de différents stagiaires qui viendront observer ou être partie intégrante de l'équipe lors de différentes périodes. Il y a également l'agent d'entretien qui s'occupe de la propreté des locaux et d'un agent de restauration employé par la mairie qui s'occupe du temps du repas.

2. Moyens matériels :

L'accueil de loisirs dispose de différents moyens matériels : matériel pédagogique, jouets, jeux, matériel sportif, ...

Nous utiliserons également différentes malles de la SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)ou des PEP pour pouvoir proposer des activités.

3. Moyens financiers :

L'accueil de loisirs à un budget au cours de l'année. Il s'effectue de janvier à décembre (donc année civile). Le budget est calculé en fonction du nombre d'enfants présents.

E- Evaluations :

Nous allons faire différentes évaluations :

- ✓ Avec les enfants : nous allons utiliser des outils pour pouvoir savoir comment se sentent les enfants et si ils ont aimé les activités. Nous allons utiliser des bâtons de paroles , des smileys de couleur (pour savoir s'ils ont aimé ou non leur journée).
- ✓ Avec les familles : des questionnaires de satisfactions seront à scanner à la fin de chaque période pour que l'on puisse savoir ce qu'ils ont pensé de l'accueil de leur(s) enfant(s) avec le logiciel Forms.
- ✓ Avec l'équipe : à chaque réunion, nous nous demanderons comment s'est passé le mercredi d'avant, et nous le mettrons par écrit sur le cahier de réunion. Nous allons également nous le dire à l'oral le soir de la journée passée.
- ✓ Autoévaluation : Une grille est proposée aux animateurs pour pouvoir s'évaluer et pouvoir se dire ce qu'il y a à améliorer.

L'évaluation peut être qualitative (l'évaluation décrit un résultat) et quantitative

4. Le rôle de chacun :

A- La direction :

- **Monte le projet pédagogique** avec l'aide de son équipe
- Assure la **cohésion** de l'équipe
- **Assure le lien** entre les parents et l'administration des PEP
- S'assure du **bon fonctionnement** de l'accueil de loisirs
- A une **démarche éducative** et valorise le respect des personnes
- **Adhère** au projet éducatif des Pep et **défend** leurs valeurs
- **Est responsable de tous** les enfants de l'accueil de loisirs, de l'organisation et du suivi pédagogique
- **Recrute** et remplace le personnel
- **Organise des réunions** de préparation, de formation, d'information et de travail
- **Réserve** les activités spécifiques
- **Suit** les stagiaires BAFA, CQP, BPJEPS
- **Veille à l'aménagement** et à l'entretien de l'accueil de loisirs
- **Veille à l'infirmerie** et au suivi des enfants

- A un rôle de **comptable** : suivi du budget et budgétise
- Apporte des **activités** et encadre les enfants
- Apporte et entretient une **réflexion constante** sur le fonctionnement de la structure et sur le travail d'équipe

B- L'équipe d'animation :

- **Apporte des activités** et des **projets d'animations** en fonction du projet pédagogique
- Assure avec le directeur la **sécurité morale et physique** des enfants
- **Aide les enfants** dans leurs différents besoins de la vie quotidienne
- **Accueille** les enfants et les parents
- A **connaissance du projet éducatif**
- **Organise** le planning d'activité
- Apporte et entretient une **réflexion constante** sur le fonctionnement de la structure et sur le travail d'équipe
- Assure la **vie quotidienne**
- **Range et nettoie** après une activité
- **Fait** des fiches de courses

C- L'enfant :

- **Respecte** les autres (enfants, parents, animateurs, personnel de service).
- **S'amuse** et joue tranquillement
- **Ecoute** les autres
- **S'assure du respect des règles** de l'accueil de loisirs

D- Le personnel de service :

- Il est employé par la mairie de Chartres
- **Apporte son soutien** au moment du repas et participe à l'éducation à table
- **Favorise l'autonomie** de l'enfant au moment des repas, associé au projet pédagogique au même titre que les autres membres de l'équipe.
- **Prépare les couverts** dans le réfectoire de l'école selon le nombre d'enfants transmis par la direction.
- **Réchauffe** les plats
- **Elabore** les échantillons des aliments
- **Nettoie** les couverts et le réfectoire après le passage des enfants.

E- L'assistant sanitaire :

- Suite à la vision des fiches sanitaires de liaisons, l'assistant sanitaire **prévient des différentes pathologies** l'équipe pédagogique et des différentes précautions à prendre.
- **Vérifie régulièrement** la trousse à pharmacie
- **Informe les parents** le soir quand il y a une blessure, un problème d'ordre sanitaire qui s'est passé dans la journée. Elle appelle également les pompiers en cas de besoin.
- L'assistant sanitaire est **l'équipe d'animation et de direction**. Cependant, l'équipe de direction doit signer la feuille de soins remplie si besoin lors de la journée pour savoir ce qu'il s'est passé.
- Elina, Véronique et Léa ont le PSC1.

F- Les intervenants extérieurs :

- **Assure les activités spécifiques** liées au projet pédagogique.
- Nous ferons appel à **différents intervenants extérieurs** comme le service technique...

5. La communication :

A- Avec l'équipe :

L'équipe pédagogique se réunira 1 fois par semaine, lors d'une réunion de 1h30, pour préparer le mercredi qui suit. Cette réunion aura lieu le mardi de matin de 9h30 à 11h sur l'accueil de loisirs.

Un groupe Whatt's App est également mis en place pour pouvoir communiquer durant la semaine.



En dehors de ce temps, elle pourra communiquer par téléphone ou par adresse mail.



Pendant les mercredis, elle aura un cahier de transmission où elle pourra écrire ce qu'elle veut mais en ayant un rapport avec le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, la sécurité des enfants et des informations que les parents pourront donner à un animateur en particulier.

L'équipe sera à l'écoute des uns et des autres tout en ayant un respect mutuel.

B- Avec les familles :

La communication entre les familles et l'équipe pédagogique se fera essentiellement par voie orale. Elle se fera toujours dans le respect des uns et des autres sans jugement des deux parts.

Chaque famille aura à la première venue de leur(s) enfant(s) un flyer concernant la vie de la structure avec les présentations des locaux et de l'équipe. Sera également mis sur ce flyer un point technique sur les horaires, les différents contacts et les projets.



Les familles pourront également donner des informations à l'équipe pédagogique par téléphone ou par mail.



Elles pourront également trouver ces informations sur le site internet des pep28.

Un affichage sera également présent avec les plannings, les menus et l'équipe pédagogique.

Les informations pour les sorties ou pour les grands événements seront dites par voie orale, par voie écrite à l'aide de flyers.

6. La sécurité :

A- Les transports :



Lorsque l'on utilise le car, les enfants sont montés un par un dans le bus derrière un animateur pour qu'il puisse les placer. Un animateur reste à la porte du bus pour les compter et un animateur est derrière les enfants pour clôturer la file. Les enfants sont attachés (les animateurs y veillent) et doivent rester assis durant le trajet. Les animateurs veillent à ce qu'il n'y ait aucun enfant qui se détache ou qui crie dans le bus.

B- Les trajets à pied :

Les enfants sont rangés 2 par 2 avec un gilet jaune pour qu'ils soient visibles de loin. Les trajets se font par groupe et non tous ensemble pour pouvoir assurer leur sécurité.

Comme nous avons un trajet d'un quart d'heure pour aller prendre le bus, un entraînement est fait durant le mois de septembre par groupe pour apprendre les règles de la circulation sur le trottoir. Les animateurs seront placés à 3 endroits précis : un devant, un au milieu et un derrière. Ils veilleront à ce que les enfants n'aillent pas sur la route et à leur sécurité. Le groupe respectera également le code de la route.



C- Le temps du repas et l'alimentation :

Les enfants se restaurent le midi dans le réfectoire de l'école. Cela est un plus, car les enfants peuvent comme cela manger sur place. Cela permet de ne pas avoir de trajet à faire pour aller à la restauration.

Le temps du repas est un moment partagé pédagogique. L'autonomie y sera prônée à l'aide de couteaux pour tout le monde pour apprendre à couper la viande par exemple. A partir de la deuxième partie de l'année, les grands peuvent se servir tout seul de l'eau, vont la demander tout seul à Marie quand il n'y en a plus dans le pichet...

Le repas et le goûter sont fournis par la RCCM¹. Quand il y a des aliments à distribuer et qu'il n'y a pas de sachet de protection, les animateurs mettront un gant pour l'hygiène et éviter de les toucher.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les enfants ont le choix entre deux menus (un veggie et un standard). Les animateurs proposeront donc les deux choix aux enfants qui diront ce qu'ils veulent manger. Cela permet à l'enfant de pouvoir choisir lui-même ce qu'il mangera.



D- L'infirmierie :



Infirmierie

Il n'y a pas d'infirmierie en tant que tel au sein de la structure. Cependant, un placard est fermé à clé pour les produits pharmaceutiques.

Les animateurs ont un registre d'infirmierie pour notifier les différentes natures de soins. Il est signé le soir par le directeur pour qu'il puisse avoir connaissance des blessures faites au cours de la journée.

Les PAI sont signés par l'équipe de direction de l'accueil lors d'une réunion avec tous les protagonistes qui ont les enfants sous leurs responsabilités. La direction, ensuite, se doit de prévenir des indications à suivre au reste de l'équipe d'animation. Dans le cadre des PAI, les médicaments sont administrés si nécessaire aux enfants.

E- Sieste et Temps calme :

Les enfants de PS et MS pourront aller dormir au dortoir pour pouvoir se reposer. La sieste commencera après le temps du repas.

Il sera proposé pour ceux qui ne dorment pas mais qui veulent être dans l'obscurité, de se joindre aux enfants qui dorment. Ils pourront se lever 45 minutes après (s'ils ne dorment pas) ou rester au calme dans le dortoir.

¹ RCCM : Restauration collective de Chartres Métropole



Le temps d'endormissement est fait soit par une histoire, soit par une musique douce.

Ce temps permet de respecter le besoin physiologique des enfants selon la pyramide de Maslow.



Il sera proposé aux grands qui ne dorment pas un temps calme où livres, dessins et jeux de société calmes seront proposés.

F- Mixité des enfants :

Les garçons comme les filles pourront jouer à ce qu'ils veulent, que ce soit à la dinette, aux poupées tout en passant par les voitures.

Ils pourront également se déguiser en ce qu'ils veulent que ce soit en fée ou en prince charmant.

Aucune différence ne sera faite par l'équipe pédagogique.

G- Les toilettes :

Les toilettes étant à l'étage, les enfants seront à chaque moment accompagnés par l'équipe pédagogique pour assurer leur sécurité. Les animateurs demanderont régulièrement si des enfants veulent y aller pour éviter les allers-retours. Les enfants passeront aux toilettes en 2 groupes, les filles et ensuite les garçons.



H- Les pauses de l'équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique peut prendre 20 minutes de pauses dans la journée. Elle doit se prendre dans le respect de la journée et donc ne pas la prendre lors d'activités. La personne qui prend sa pause cigarette doit la prendre hors de l'enceinte de l'établissement donc hors de portée des enfants. Elle doit également prévenir le reste de l'équipe pour ne pas que cette dernière la cherche partout.